



Paris, le 11 mai 2009

N/Réf : SEC/106 /2009

Monsieur le Préfet,

Le décret du 3 novembre 2008 portant indemnisation des jours cumulés sur le Compte Epargne Temps par les agents de la fonction publique de l'Etat avait vocation à permettre aux fonctionnaires de police de tous corps, et notamment aux commissaires de police que nous représentons, de racheter des jours de RTT selon des taux définis à l'avance pour chacun des corps actifs.

Or, nous constatons que, à ce jour, le SGAP de Paris n'a pas encore indemnisé ces journées de RTT alors même que d'autres SGAP ont procédé à ce versement dès la fin février.

En conséquence, nous vous sollicitons, monsieur le Préfet, afin que l'ensemble des fonctionnaires de police du SGAP de Paris ayant sollicité cette indemnisation se voient créditer le montant de l'indemnisation des jours demandés, dans la limite annuelle prévue, le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Le Président
Olivier BOISTEAUX

Le Secrétaire National
Jean-Paul MEGRET

Monsieur Philippe KLAYMAN
Préfet, chef du SGAP de Paris
Préfecture de Police
7 Boulevard du Palais
75004 PARIS

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police
59 rue de Clignancourt 75018 PARIS
Site : www.commissaires.fr – e-mail : info@commissaires.fr
Contact presse : **Olivier BOISTEAUX** - Président du SICP – Tél. 06.99.53.17.17